



# Gestionnaire immobilier / Responsable de programme immobilier

Titres professionnels de l'ICHI

*Ce cursus est proposé en soirée et/ou le samedi, par la voie de l'alternance.*

## Objectif

Ce parcours de formation apporte les compétences relatives aux aspects juridiques, fiscaux, comptables, financiers et administration de l'immobilier. Elle ouvre à l'application des principes déontologiques de la profession, au conseil en gestion du patrimoine, et selon le diplôme visé, à la vente et gestion d'immeubles ou à la promotion et construction d'immeubles.

## Débouchés/métiers

Ce cursus prépare à l'exercice des métiers de la vente, de la gestion, de la promotion et de la construction d'immeubles. L'obtention du diplôme permet la délivrance de la carte professionnelle G et T en vertu des décrets d'application de la loi Hoguet.

## Public

La formation est accessible avec les diplômes suivants :

- DEUG de droit \*
- DUT carrières juridiques \*
- BTS (et au-delà) professions immobilières
- BTS notariat
- Licence en droit
- Licence sciences économiques \*
- Licence AES \*
- Clerc de notaire
- Diplôme écoles de commerce \*
- Notaires

*Pour les diplômes suivis d'une \*, il conviendra de compléter le cursus par l'UE Introduction au droit de la propriété immobilière.*

Urbanisme et aménagement  
Financement immobilier  
Marchés et contrats de travaux  
Droit de la promotion et des sociétés immobilières  
Fiscalité Immobilière  
Responsabilité et assurance des constructeurs  
Droits des baux  
Copropriété et administration des immeubles  
Contrats et ventes d'immeubles  
Comptabilité Immobilière  
Immobilier d'entreprise  
Statut et déontologie des professions immobilières

## Modalités d'accès

La formation peut être réalisée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, accessible au moins de 26 ans, ou sans limite d'âge, aux demandeurs d'emploi. Ce cursus peut également être suivi par le biais d'un Congé Individuel de Formation (CIF), du plan de formation de l'entreprise, ou d'une période de professionnalisation.

## Informations pratiques

**Le recrutement s'effectue sur dossier et entretien de motivation.**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature :  
jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre**

**Démarrage de la formation fin septembre**

**Des ateliers d'aide à la recherche d'emplois sont  
organisés pour les candidats admissibles.**

Dossier de candidature disponible sur le site [www.cnam-alsace.fr](http://www.cnam-alsace.fr)  
ou au:



*Il enseigne à tous et partout.*

**CNAM Alsace**  
72, route du Rhin - BP 10315  
67411 Illkirch Cedex  
03 68 85 85 25  
[alternance@cnam-alsace.fr](mailto:alternance@cnam-alsace.fr)

